

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 11 janvier 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2021-01-001

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 dictent de nouvelles règles applicables à l'effet que les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance et les séances subséquentes soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et ce, jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-01-002

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
 - A.1 Séance à huis clos
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption des procès-verbaux**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
 - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 concernant l'adoption du budget 2021 et du programme triennal
 - D.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
 - D.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Financement dette à long terme / Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 314 000 \$
 - H.2 Programme Emplois d'été Canada / Présentation d'une demande d'aide financière
 - H.3 Comité Berthier-Villeneuve inc. / Révision de la reconnaissance d'une exemption aux fins des taxes foncières
 - H.4 Conversion du local commercial en logement au 370-372 rue De Frontenac
 - H.5 Analyse hydraulique du réseau d'aqueduc / Mise à jour du plan directeur
 - H.6 Musée Gilles-Villeneuve / Commandite – Saison 2021
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
- L) Adoption de règlement**
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en retirant les points H.3 et H.6.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-01-003

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

11 janvier 2021

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-01-004

D.2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
14 DÉCEMBRE 2020 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU
PROGRAMME TRIENNAL**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 30 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 30, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-01-005

D.3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
14 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020 à 20 h a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020 à 20 h, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-01-006

D.4

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
22 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-01-007

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-12 et 2021-01 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 520 671,27 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-01-008

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Périodes 2020-12 et 2021-01 » représente les dépenses encourues en décembre 2020 et janvier 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en décembre 2020 et janvier 2021 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 41 955,03 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- **Aucun dépôt de l'état des activités de fonctionnement pour la séance du 11 janvier 2021**

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2021-01-009

H.1 FINANCEMENT DETTE À LONG TERME / CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 314 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Berthierville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 314 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
883 / Travaux usine de filtration	865 600 \$
904 / Travaux boulevard industriel-commercial / avenue Gabriel-Brissette	184 700 \$
910 / Travaux – section de la rue De Montcalm et l'avenue Gilles-Villeneuve	2 471 700 \$
912 / Travaux – rue Crémazie	771 400 \$
907 / Travaux - usine de filtration (PIQM)	142 800 \$
907 / Travaux - usine de filtration	423 600 \$
927 / Travaux – rue De Champlain (TECO)	85 000 \$
931 / Travaux – Poste de pompage Gadoury (TECO)	117 200 \$
931 / Travaux – Poste de pompage Gadoury	126 000 \$
933 / Travaux Place du Marché, rue D'Iberville et section rue De Vaudreuil	1 016 000 \$
936 / Travaux – rue Jacques-Cartier (TECO)	403 146 \$
936 / Travaux – rue Jacques-Cartier	142 160 \$
954 / Travaux – rue De Lévis et section de la rue De Vaudreuil	564 694 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 904, 910, 912, 907, 927, 931, 933, 936 et 954, la Ville de Berthierville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

11 janvier 2021

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
Caisse Desjardins de D'Autray
701, avenue Gilles-Villeneuve
Berthierville (Québec) J0K 1A0
8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Berthierville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 904, 910, 912, 907, 927, 931, 933, 936 et 954 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-01-010

H.2 PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada peut accorder une aide financière aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des jeunes pour les aider à développer leurs compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée pour réussir la transition sur le marché du travail ;

CONSIDÉRANT le personnel étudiant embauché par la Ville de Berthierville pour les activités du camp de jour et de la piscine municipale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, la demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada liée à l'embauche du personnel étudiant pour les activités du camp de jour et de la piscine municipale pour la saison 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 janvier 2021

H.3 COMITÉ BERTHIER-VILLENEUVE INC. / RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE D'UNE EXEMPTION AUX FINS DES TAXES FONCIÈRES

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

2021-01-011

H.4 CONVERSION DU LOCAL COMMERCIAL EN LOGEMENT AU 370-372 RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée en date du 6 novembre 2020 visant l'ajout de deux nouveaux logements à l'intérieur de l'immeuble situé au 370-372 rue De Frontenac créant ainsi un total de trois (3) unités de logement pour l'ensemble du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-12-296 adoptée lors de la séance régulière du 7 décembre 2020 acceptant que le local commercial soit converti en deux nouveaux logements pour ledit immeuble;

CONSIDÉRANT la réception de nouveaux plans d'architecture le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les plans démontrent que 30% de la superficie habitable de chacun des deux nouveaux logements est situé au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux plans entraînent un changement à l'architecture extérieure du bâtiment et qu'ils doivent faire l'objet d'une nouvelle approbation par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que ces modifications respectent les objectifs et critères d'évaluation du règlement numéro 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville ainsi que les conditions inscrites dans la résolution numéro 2020-12-296;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accepter que le local commercial soit converti en deux nouveaux logements pour l'immeuble situé au 370-372 rue De Frontenac et ce, conformément aux plans d'architecture déposés en date du 14 décembre 2020 ainsi qu'aux plans en trois (3) dimensions démontrant la nature des matériaux de revêtement extérieur déposés le 6 novembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-01-012

H.5 ANALYSE HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC / MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR

CONSIDÉRANT que la mise à jour du plan directeur du réseau de distribution d'eau de Berthierville date de novembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour ledit plan directeur suite aux travaux d'infrastructures réalisés sur le réseau de distribution au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 11 novembre 2020 déposée par la firme Groupe Tanguay & Associés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Groupe Tanguay & Associés le mandat relatif à la réalisation de la mise à jour du plan directeur du réseau de distribution d'eau au coût de 12 500 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 11 novembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.6 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / COMMANDITE – SAISON 2021

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

▪ **Dépôt d'un extrait du registre des déclarations des membres du conseil municipal**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose un extrait du registre des déclarations faites par les membres du conseil municipal selon les modalités fixées par le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* de la Ville de Berthierville.

- Déclaration des intérêts pécuniaires de M^{me} la mairesse Suzanne Nantel
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Claude Frappier
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Alec Turcotte
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Sylvain Destrempes
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Denis Darveau
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Denis Perreault

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de novembre 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de décembre 2020

K) AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11 janvier 2021

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Le service du greffe n'a reçu aucune question.

2021-01-013

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 19 h 54.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse